



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2014

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents à la séance : 13
- Absents excusés représentés : 2 (I. MAURIN représentée par D. GAILLARD, S. BEDOUIN représenté par D. LAMANDE)
- Président de séance : Michel GILES, Maire - Secrétaire de séance : Denis PERRIN

La séance est ouverte à 18 h 30.

En préambule le maire demande au conseil municipal d'avoir une pensée pour Bruno VITALIS, ancien employé communal, décédé le 7 octobre. Il indique qu'une rencontre a eu lieu avec sa famille pour l'assurer du soutien de la municipalité.

1 - Conseil municipal

Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent : Le compte rendu du conseil municipal du 25 Septembre 2014 est lu et approuvé à l'unanimité.

2 - Intercommunalité, Urbanisme, Personnel, et Affaires générales

2-1 Intercommunalité

Le maire fait le compte rendu du conseil communautaire du 21 octobre à Divajeu. Les sujets principaux sont :

- * Le château de POET CELARD : Projet de rénovation pour un hébergement de groupe. La CCVD soutient le projet par une aide de 400 K Euros qui correspond à l'achat de la partie déjà rénovée.
- * Création d'un poste de rédacteur pour prendre en charge les demandes liées à l'urbanisme. Les demandes devraient être instruites par la DDT jusqu'au 15 mars 2015. Le coût des demandes traitées par la CCVD pourrait être répercuté sur les pétitionnaires par le biais d'une augmentation de la TLE (Taxe Locale d'Équipement).
- * Aide pour les commerces de proximité concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite: 20% des dépenses avec un maximum à 1000 Euros et un minimum à 400 Euros.

Les 2 directeurs généraux (Montélimar Agglo et CCVD) se sont rencontrés mi-octobre pour travailler sur les modalités de départ.

Le projet de loi pour une nouvelle organisation territoriale de l'Etat établit un calendrier concernant l'intercommunalité : Un nouveau schéma au 31 Décembre 2015, les arrêtés de périmètre prêts au 30 avril 2016, une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

2-2 Urbanisme

La déclaration préalable concernant l'installation de panneaux photovoltaïques en cœur de village (rue Fangérac) que la commission urbanisme pensait refuser, sera finalement acceptée. La réglementation ne permet pas de s'opposer à la production d'énergie renouvelable.

Depuis le début de l'année 2014 : 6 PC (permis de construire) et 10 DP (demandes préalables) ont été instruits.

Des points noirs d'éclairage public ont été signalés, notamment en haut de la rue des Redis vers le lotissement Chantebise.

Une interruption de l'éclairage public entre 24h et 5h du matin sera étudiée. Ce sujet sera à aborder lors de la réunion public du 15 Novembre.

2 DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) : Immeuble impasse St martin (maison Roussel) et SCI les Batailles (Établissement Lamande Ponce) : Le conseil à l'unanimité décide de ne pas user de son droit de préemption.

Point sur la révision du POS : Une réunion du groupe de travail a eu lieu le 13 octobre 2014 sur le thème des « modalités de concertation » avec la population. Un questionnaire sera distribué à la réunion publique du 15 novembre pour préparer la constitution d'un panel d'environ 20 personnes.

Le lundi 27 octobre réunion du groupe de travail avec le CAUE sur le thème de « l'agriculture ». (présence de la chambre d'agriculture de la Drôme et d'agriculteurs locaux).

2-3 Personnel

Modification des durées de service pour certains agents (ATSEM) en rapport avec la réforme des rythmes scolaires : le conseil délibère et vote à l'unanimité.

Attribution de 10h de cours par semaine aux professeurs de l'école de musique : le conseil délibère et vote à l'unanimité.

2-4 Affaires Générales

Syndicat d'irrigation de la Drome (SID) : Adhésion de nouvelles communes et retrait d'une commune. A la demande du SID, le conseil délibère et vote à l'unanimité.

3 Vie Scolaire , Jeunesse, et Solidarité

3-1 Réforme des rythmes scolaires

La fréquentation au périscolaire est en augmentation depuis la rentrée. Les moyennes sont presque au maximum des capacités d'accueil, à savoir 28 enfants par temps d'activité. Sauf pour l'accueil du matin où 6 à 7 enfants sont accueillis chaque matin.

Ce point est donc à surveiller, et la question est posée de l'attitude à avoir si on dépasse les capacités d'accueil.

Modification de l'accueil du Mercredi matin après la classe : regroupé sur Roynac pour les 2 communes
Le Fonds d'Amorçage sera reconduit pour l'année scolaire 2015/2016.

3-2 Cantine

Un arrêté publié au JO du 14 octobre 2014 a assoupli les normes sanitaires et porte le seuil des repas pouvant être livrés à l'extérieur à 400 par semaine.

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a été saisie et une réunion est prévue fin novembre pour confirmer notre dispense de demande d'agrément sanitaire.

Les travaux envisagés pour la mise aux normes de notre cantine ne sont donc vraisemblablement plus nécessaires (50.400 € HT).

3-3 Solidarité

L'apéritif dinatoire des Anciens aura lieu le 13 Décembre 2014. Des invitations vont être envoyées.

4 Travaux, voirie ,et cadre de vie

4-1 Projet de scène couverte (Kiosque)

Présentation de l'esquisse et des devis. 2 Devis: 19.000 Euros HT par entreprises et 8.500 Euros si participation de bénévoles (élus, milieu associatif) et du personnel municipal.

4-2 Plan de sécurisation de la traversée du village

Point différé.

4-3 Assainissement

Assainissement : Lors d'une réunion le 3 octobre, Philippe JOUFFRE (SIEBR) a présenté les projets déjà étudiés concernant la poursuite du réseau séparatif (séparation eaux usées et eaux pluviales) :

* Projet concernant la zone artisanale, avec récupération des eaux du lotissement Chantemerle : 205.000 Euros

* Projet Mairie - rue du 11 novembre, avec rejet des eaux pluviales au sud (route de Manas) : 380.000 Euros

Après discussion, et en accord avec Philippe JOUFFRE, la commission propose de privilégier un nouveau projet qui concernerait la récupération des eaux de Chanteperrix, le ruisseau Tavernier – Cordeil pour rejoindre le séparatif existant au Champ de Mars. Ce projet permettrait de limiter les risques importants d'inondations dans ce secteur, et de refaire le réseau obsolète de la grande rue (face à la Poste).

Délibération : accord du conseil à l'unanimité pour lancer cette nouvelle étude.

5 Vie Associative, culture, tourisme, et communication

5-1 Puy Saint Martin n° 69

Les travaux d'impression, pliage, assemblage sont terminés. La distribution par la Poste aura lieu à partir du lundi 3 Novembre et durant la semaine 45.

5-2 Scénarios d'évolution des Bâtiments communaux

Denis PERRIN expose les différents scénarios possibles en mettant de côté les locaux trop vétustes, ou déjà occupés à des activités spécifiques (Foot, Charivari ...).

- Scénario 1 : Fermeture des « Préfa » et regroupement des activités dans le local de Chantecaille.

- Scénario 2 : Transfert au local de Chantecaille de l'agence postale communale, du Syndicat d'Initiative, de la médiathèque et création d'un espace public internet.

Fermeture des « Préfa » après aménagement du « grenier d'Adèle » dans le cadre d'un projet global d'aménagement du bâtiment de la Mairie.

- Scénario 3 : Transfert au local de Chantecaille de la médiathèque et transfert de la poste et du SI à l'emplacement actuel de la Médiathèque.

Le conseil municipal propose de retenir le 2^{ème} scénario et de le soumettre à la réunion publique du 15 Novembre 2014.

5-3 Réunion publique du 15 novembre 2014

Déroulement : Introduction du maire environ 15 minutes puis 15 à 30 minutes pour prise de connaissance par le public des panneaux exposés dans la salle des fêtes. Les thèmes sont : Intercommunalité, PLU, Déviation RD6, Rythmes scolaires et cantine, Délégués de quartiers, Scène couverte (kiosque), Traversée du village (Sécurisation), Parking de la poste, Occupation des locaux communaux, École de musique culture. Présentation des 10 thèmes avec un support type « diaporama » et questions/ réponses avec le public. La réunion sera suivie d'un apéritif offert par la commune.

5-4 École de musique, culture

École de musique municipale : Les cours ont débuté le 1^{er} octobre 2014 : 3 professeurs et 21 élèves dont 10 de Puy Saint Martin.

Dépenses estimées : 12.400 Euros, Recettes estimées : 9.860 Euros, Déficit 2.540 Euros (hors locaux).

La municipalité remercie la famille de Puy-Saint-Martin qui a fait don d'un piano à l'école de musique municipale.

« Archipel culture » : Un atelier théâtre a démarré depuis le 1^{er} octobre 2014 et représente le premier maillon d'Archipel culture qui est depuis peu une nouvelle section de l'association AAR.

Demande de location d'un local communal pour un atelier de peinture (demande d'un particulier de PSM) Point différé au prochain conseil municipal.

5-5 Evolution du site internet

Point ajouté à l'ordre du jour. Le transfert du site officiel de la commune en « version intégrale » se fera le 1^{er} Novembre 2014. Des perturbations pourront se produire pendant cette période et les mises à jour se feront progressivement.

6 Finances

6-1 Réunion cantonale du 10 octobre 2014

Le Maire fait le compte rendu de la réunion cantonale du 10 octobre tenue à Francillon. Cette réunion est la dernière concernant le canton de « Crest Sud », qui sera supprimé aux prochaines élections départementales (mars 2015). Pour Puy-Saint-Martin, les demandes suivantes ont été faites pour la dotation cantonale 2015 : Voirie 13.134 Euros HT, Scène couverte 19.866 Euros HT, Travaux bâtiments communaux 8.000 Euros HT.

Restent à réaliser sur l'enveloppe 2014 : 27.193 Euros pour la voirie (Traversée du village + chemins).

Une dotation de 2.738 Euros a été obtenue sur l'enveloppe "Amendes de police" pour l'acquisition de radars pédagogiques.

6-2 Budget

* Une décision modificative (DM) est nécessaire pour tenir compte des dépenses de personnel liées à la réforme des rythmes scolaires : augmentation de 30 K Euros du chapitre « Charges de Personnel » porté à 270 K Euros. Mise aux voix, la DM est acceptée à l'unanimité du conseil.

* Acceptation d'un don du « Souvenir Français » de 300 Euros pour la rénovation du monument aux Morts : délibération et vote à l'unanimité du conseil.

7 Questions Diverses

L'entreprise SPIE posera les illuminations de Noël dans le village le 08/12/2014 et les déposera le 5/01/2015.

La séance est levée à 20 h 45.

Prochain conseil municipal, le jeudi 27 novembre 2014 à 18h30.